



Madame la Députée Valérie GOMEZ-BASSAC

126, rue de l'université

75355 PARIS 07 SP

Objet : Demande de soutien.

La Cadière d'Azur, le 18 janvier 2018

Madame la députée,

Nous devons nous féliciter d'avoir une représentante parlementaire à l'écoute de ses concitoyens, et nous sommes conscients que la tâche qui vous incombe est ardue, mais il ne faut pas baisser les bras, comme l'on fait vos prédécesseurs, en regardant le bout de leurs chaussures.

Dans votre circonscription, comme vous l'avez certainement observé, beaucoup de communes comme celle de la Cadière d'Azur sont pénalisées par la loi SRU : l'État leur demande de construire des logements sociaux - qui certes sont indispensables pour les plus démunis - des pénalités de centaines de milliers voire de millions d'euros leur sont demandées, ces pénalités pesant lourd dans le budget de ces communes, dépourvues de terrains constructibles, pénalisées par le prix du foncier qui ne cesse d'augmenter... et ne parlons pas de la défiguration de certains sites, comme notre village perché, de l'amputation de forêts et de divers espaces verts, véritables poumons, de la baisse de la protection des animaux tels que le faucon pèlerin, la chauve-souris, et toutes sortes de petits oiseaux qui vont disparaître ; que nous restera-t-il ? Que des immeubles à contempler, ce qui ne va pas nous réjouir, lorsque l'on voit ceux qui sont déjà construits.

Nous avons demandé par courrier aux différents ministres du logement, aux différents préfets, et à notre propre maire, avec des arguments solides, de modifier cette loi SRU, qui est une loi absurde, puisque qu'elle impose de construire n'importe où et n'importe comment, du moment que le contrat est rempli !

Nous avons réalisé une pétition au sujet du règlement du PLU à la Cadière d'Azur, qui concerne aussi la loi SRU ; notre maire n'en a pas tenu compte, malgré plusieurs centaines de signatures déposées. Rien n'avance puisqu'aucun recours en Conseil d'État n'a été formulé.

Un peu plus de 1000 communes n'atteignent pas le quota obligatoire de logements sociaux (25% des habitations principales) ; si elles sont en retard, c'est soit par volonté, pour protéger leur environnement ou pour préserver leurs attraits touristiques, soit par manque évident de moyens financiers.

Nous pourrions épiloguer et disserter sur plusieurs pages sur le non-sens de cette loi SRU, mais vous devez avoir votre propre sentiment sur ce sujet. Nous vous remercions de toute l'attention que vous apporterez à notre courrier, d'essayer de convaincre d'autres députés de déposer un amendement pour changer cette loi SRU. Nous vous souhaitons bon vent pour vos futures tâches, et vous prions d'agréer, Madame la députée, nos respectueuses salutations.

Jacques GROS

Président du CIQ le Défends



CIQ Le Défends

315 Chemin du pas d'Antuni 83740 LA CADIÈRE D'AZUR

Tél. 06 20 44 10 29 - ciq.ledefends.83@sfr.fr

www.ciq-ledefends-lacadiere.org

Membre de la Confédération Générale des CIQ,

Déclarée en Préfecture du VAR sous le n°0833053539 – Déclarée d'utilité publique Le 22 Juillet 1981